



Joint Integrated Technical Assistance Programme
Programme Intégré Conjoint d'Assistance Technique



IMPACT DES ACCORDS DE L'OMC SUR L'ECONOMIE DE LA MAURITANIE, NEGOCIATION ET MISE EN OEUVRE

Avril 2006

Rapport préparé par M. Abdallah OULD ISHAQ, Consultant National, pour le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Mauritanie et la CNUCED dans le cadre du Programme Intégré Conjoint d'Assistance Technique (JITAP). Les vues exprimées dans le présent rapport sont celles du consultant national et ne reflètent pas nécessairement les vues du Secrétariat de la CNUCED et du Ministère du Commerce. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du secrétariat des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou des leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

UNCTAD/DITC/TNCD/MISC/2007/4

SOMMAIRE

I - INTRODUCTION.....	5
Principales caractéristiques de l'économie mauritanienne.....	5
La Mauritanie et les règles commerciales multilatéral.....	8
Structures économiques et résultats des exportations des produits agricoles, des biens manufacturés et des services.....	9
Evolution de l'économie depuis la signature des accords de l'OMC et de Cotonou.....	12
Accords de l'OMC et pertinence pour la Mauritanie.....	12
II- IMPACT DES ACCORDS COMMERCIAUX MULTILATERAUX SUR L'ECONOMIE DE LA MAURITANIE.....	13
Politique macroéconomique et régime tarifaire.....	13
Evaluation des résultats commerciaux dans les secteurs traditionnels et non traditionnels et bénéfiques tirés de la participation au système de l'OMC.....	13
Secteurs d'intérêt particulier pour le pays.....	14
Conséquences d'un accès accru aux marchés pour les exportations (existantes et potentielles)à fort potentiel de croissance.....	18
Restrictions et préférences sur les marchés des pays industrialisés.....	19
Adhésion à l'OMC et facilitation du commerce.....	19
Influence sur la politique nationale de la mise en place du SCM.....	20
Superposition d'engagements régionaux et multilatéraux.....	20
Impact des TSD sur l'économie de la Mauritanie.....	21
Contraintes institutionnelles entravant les stratégies destinées à faire bénéficier le pays des accords de l'OMC.....	21
Défis de la politique commerciale.....	21
III –I MPACT DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES REGIONALES.....	22
Impacts des processus régionaux d'intégration économique.....	22
Evaluation de l'approche des négociations UE – ACP.....	23
Conformité et défis à relever.....	23
IV – ADAPTATION DE LA LEGISLATION NATIONALE AUX ACCORDS DE L'OMC.....	23
Degré d'adaptation de la législation nationale aux obligations découlant des accords OMC..	23
Défis à relever pour assurer une conformité.....	24
V - STRATEGIE DE NEGOCIATION.....	25
Administrations et autres structures impliquées dans le commerce international.....	26
Efficacité de la coordination entre ces institutions.....	26
Processus de définition de la politique commerciale.....	26
Degré d'implication des parties impliquées dans la politique commerciale et leur participation dans sa définition.....	26
Mécanisme de collecte de données pour mesurer l'efficacité de la politique commerciale.....	27
Facteurs à prendre en compte pour intégrer le commerce dans la politique nationale de développement.....	27

VI – RECOMMANDATIONS.....	27
Mesures à prendre par le pays afin de renforcer le groupe ACP et coordonner son action dans les négociations.....	27
Evaluation des programmes d'assistance technique (AT) et comment les améliorer.....	28
Comment bénéficier des opportunités offertes par le SCM.....	29
VII – CONCLUSION.....	29
Résumé des recommandations clés.....	30

Listes des abréviations

ACP	Asie-Afrique-Pacifique
ADPIC	Accords sur les droits de propriété intellectuelle liée au commerce
AGCS	Accord général sur le commerce des services
AGOA	Africa Growth opportunity Act
AMNA	Accès aux marchés des produits non agricoles
AT	Assistance technique liée au commerce
CCI	Centre du commerce international
CEDEAO	Communauté économiques des Etats d'Afrique de l'Ouest
CIMDET	Centre d'information mauritanien pour le développement économique et technique
CNUCED	Conférences des Nations unies pour le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IED	Investissement étranger direct
JITAP	Programme intégré d'assistance technique au commerce
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ORD	Organe de règlement des différends de l'OMC
OTC	obstacles techniques au commerce
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PTTE	Pays pauvres très endettés
SCM	Système commercial multilatéral
SGP	Système généralisé de préférence
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
TSD	Traitement spécial et différencié
UE	Union européenne
UMA	Union du Maghreb arabe

I- INTRODUCTION

Située entre les 15^e et 17^e parallèles Nord, la République Islamique de Mauritanie couvre une superficie de 1.30700 km². Le relief, au centre et au nord, est constitué par les massifs montagneux de l'Assaba, du Tagant et de l'Adrar qui culminent à 400 à 800 mètres. Mis à part la plaine alluviale du fleuve Sénégal, appelée Chamama, large de 10 à 25 Km et les regs caillouteux, le reste du pays est couvert d'alignements dunaires tels que la grande région qui s'étend à l'est du Tagant et de l'Adrar appelée Al Majabat Al Koubra. Le climat, saharien au nord et sahélien au sud, est généralement chaud et sec. Il est doux en bordure de l'Océan atlantique et connaît trois mois de pluie par an.

Pays à forte tradition commerciale, la Mauritanie a vu s'installer sur ses côtes dès le 16^e siècle des comptoirs hollandais, portugais, anglais et français, comptoirs dont l'installation, a attisé les convoitises et entraîné de fortes rivalités entre les puissances européennes de l'époque. Le principal objet de ce commerce était la gomme arabique, sève d'une espèce d'acacia très répandue en Mauritanie avant la grande sécheresse des années 1970.

Puis ce fut autour du minerai de fer et des produits halieutiques de constituer l'essentiel des exportations mauritaniennes. En termes de valeur, la balance commerciale a connu une évolution en dents de scie entre 1990 et 2004 caractérisée par une tendance déficitaire très marquée en 1997 en raison du concours des facteurs suivants :

- la baisse des captures et des cours des produits halieutiques,
- la crise financière asiatique de la fin des années 1990 qui s'est répercutée sur l'économie et la monnaie du Japon principal acheteur du poisson mauritanien (notamment les céphalopodes à grande valeur marchande).
- La baisse continue des cours du minerai de fer.

Mais, en dépit de la refonte de l'arsenal juridique régissant l'activité privée et l'entreprise de manière générale, un ensemble de facteurs entravent le développement du secteur du commerce. On citera en particulier l'absence d'orientations clairement définies, la prévalence de la « logique commerçante » dans la gestion des entreprises, la forte présence puis le retrait soudain de l'Etat d'un ensemble de secteurs clés de l'économie dont il détenait le monopôle, l'absence d'unités de production agro-industrielles, le coût élevé du crédit, l'absence de culture du service, le coût élevé des facteurs de production, l'exiguïté du marché domestique....etc.

1- Principales caractéristiques de l'économie mauritanienne

D'un point de vue macroéconomique, l'économie mauritanienne s'est plutôt bien comportée au cours des dernières années. Un ensemble de facteurs ont concouru à ces performances. Une relative stabilité politique, un programme de réformes économiques ont, en effet, entraîné la croissance du PIB et contribué à la réduction de la pauvreté dans le pays.

Selon l'Office National de la Statistique, la population mauritanienne est de 2.600.000 habitants. Le produit intérieur brut à prix constants est de 1.130.000.000 de Dollars US soit un PIB par habitant de 470 \$. Les principales productions nationales sont le poisson, le minerai de fer, les bovins, les camelins, les petits ruminants (ovins et caprins), le gypse, le riz paddy, le mil, le maïs et le tourisme saharien qui connaît un certain essor depuis quelques années.

Par ailleurs, la Mauritanie recèle d'importantes ressources en hydrocarbures et en minerais divers dont l'exploitation commencera sous peu en plus de son potentiel agropastoral encore sous exploité. Une quantité - qui demeure modeste - de produits maraîchers de contre saison est exportée vers le marché européen.

Malgré une bonne croissance, la Mauritanie souffre de la faiblesse du niveau du PIB *per capita*, d'une faiblesse de la base de transformation, d'une modeste productivité des compétences humaines et d'infrastructures intérieures insuffisantes. Parmi les facteurs défavorables au développement citons le fléchissement des cours des matières premières et la stagnation de la croissance dans les pays développés partenaires de la Mauritanie dont elle dépend pour l'essentiel de ses gains à l'exportation. Le taux de croissance moyen, est similaire à ceux de pays subsahariens voisins et de certains du maghreb. Même si les exportations n'ont crû que de 1% ces dernières années, ce taux s'est stabilisé à une moyenne annuelle de 4%¹

Tableau 1 : Croissance du PIB

Libellé	Unités	1990	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
le PIB en valeur nominale	milliard UM	82,35	114,54	124,16	137,34	148,3	162,62	185,3	202,0	221,7	247,1
le taux de croissance du PIB (en volume)	%	-1,1	8,7	4,8	5,7	2,7	5	3,7	5,6	4,8	4,3
le déflateur du PIB	%	2,6	9,1	3,4	5,0	5,2	4,5	9,9	3,3	4,7	6,9
le PIB / tête	UM	41 571	53 131	55 966	60 143	63 090	67 176	74 307	78 720	88412	92965

La structure de l'économie mauritanienne a changé au cours de la dernière décennie. La consommation publique en pourcentage du PIB a beaucoup baissé, situation illustrée par la réduction significative du déficit commercial. Cependant, La part de l'investissement dans le PIB a légèrement baissé et les recettes des privatisations de 2000 et de 2001, même si elles ont contribué à la relance de

¹ Mauritanie : réforme réglementaire, performance du marché et réduction de la pauvreté, l'impératif de la réforme, Prem 4, Région Afrique, Washington : Banque mondiale

l'investissement, n'ont pas pour autant masqué la faiblesse continue des IDE. Cela réduit les possibilités avenir de la croissance et nécessite plus d'agressivité pour améliorer la compétitivité à moyen terme.

Du point de vue de l'offre, l'économie a enregistré des changements de la valeur ajoutée dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services. La part de l'agriculture, par exemple, dans le PIB a décliné de 30% ², illustrant la tendance observée dans la plupart des pays de la sous région en raison de l'urbanisation croissante et de la demande toujours plus importante de services. Le changement de la part de l'industrie dominée par l'exploitation minière, dans le PIB a été moins significatif. Le déclin du secteur industriel déjà modeste, mesuré en valeur ajoutée de transformation *per capita*, confirme la tendance à la concentration de l'activité économique sur les ressources naturelles, industries extractives, pêcheries, et agriculture

Le stock de la dette extérieur avoisinait les deux milliards et demi de Dollars américains en 2000 avec un coefficient du service de la dette (rapport des versements pour amortissements et intérêts sur valeurs des exportations) de 16%. Ce qui était assez élevé. Puis la Mauritanie a bénéficié de l'initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PTTE) et, plus récemment, de l'initiative du G8 de juillet 2005. Mais cette mesure a été suspendue en janvier 2006 suite à un différend avec certaines institutions internationales. Cette suspension sera levée en juin 2006 et portera sur un montant de 830 millions de US\$. Depuis le changement de régime intervenu en août dernier, le gouvernement de transition travaille à l'amélioration de la gestion des biens publics et à l'instauration d'un climat de transparence dans l'ensemble de l'action gouvernementale.

D'autre part, les dépenses et recettes budgétaires ont connu une évolution marquée par une relative stabilité au cours de la décennie écoulée.

Tableau 2 : Evolution des dépenses et des recettes budgétaires (en milliard d'UM)

	Dépense publique totale	Dépense courante (fonctionnement intérêt compris)	Dépense d'investissement	Recette totale	Recette fiscale	Recette non fiscale	Solde primaire
1990	19,97	15,45	3,47	20,23	15,05	3,35	6,57
1991	20,96	15,71	4,49	19,74	15,33	3,05	6,10
1992	22,85	18,51	3,42	22,17	17,06	3,59	5,70
1993	25,62	20,45	4,61	28,48	21,56	4,95	10,23
1994	28,52	22,38	5,60	29,68	22,72	5,27	10,64
1995	31,09	24,32	6,38	33,21	23,37	7,99	13,37
1996	29,63	25,9	3,16	37,27	26,10	10,08	16,31
1997	31,30	24,29	6,08	40,25	25,97	13,18	18,71
1998	35,84	31,00	4,08	41,06	26,13	13,56	16,4
1999	Nd	35,40	4,30	nd	31,60	21,00	nd
2000	56,10	39,10	16,80	52,60	33,30	17,7	nd

² Sources : Données Banque Mondiale

Le pays s'est aussi engagé depuis cinq ans dans un ambitieux programme de lutte contre la pauvreté monétaire et la pauvreté des conditions de vie. C'est dans ce cadre qu'a été élaboré le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Il s'articule autour de quatre axes principaux : la croissance accélérée, la promotion des secteurs bénéficiant aux pauvres, le développement des ressources humaines et le développement institutionnel basé sur la bonne gouvernance. Ce programme fait des secteurs créateurs d'emplois et de richesses, donc du commerce, une priorité. Son lancement a été accompagné par la mise en place des instruments régissant le système commercial multilatéral (SCM) et les premières mises à l'épreuve du système de l'organisation Mondiale du Commerce (OMC) dont la Mauritanie est membre fondateur.

La balance commerciale de la Mauritanie a connu une évolution en dents de scie. Des facteurs exogènes et endogènes expliquent cette situation. Parmi ces facteurs l'on peut citer la fluctuation des cours des principaux produits d'exportation que sont le poisson et le minerai de fer, en plus, pour le premier de la baisse des captures et du vieillissement de la flotte.

Tableau 3 : Evolution des échanges extérieurs (en milliards d'UM)

Années			
	Exportation FOB	Importations CAF	Balance Commerciale
1990	35,1	31,1	3,8
1991	36,0	34,8	1,2
1992	37,0	35,4	1,6
1993	51,1	53,7	-2,6
1994	50,7	44,7	6,0
1995	64,8	64,1	0,7
1996	67,4	63,5	3,9
1997	61,6	66,6	-4,9
1998	65,9	67,6	-1,7
1999	72,2	64,0	14,2
2000	85,6	74,5	11,1
2001	88,9	95,5	-7,4

Source : DGD/Ministère des Finances

2- La Mauritanie et les règles commerciales multilatérales

L'adhésion de la Mauritanie à l'OMC, dès sa création, participe de la volonté du pays à s'intégrer autant que faire se peut au SCM en dépit des difficultés liées à la mise en œuvre des différentes disciplines. Elle n'est pas signataire de certains accords plurilatéraux comme l'accord sur les marchés publics ou celui sur le commerce des aéronefs civils, par exemple. Au cours des négociations de l'Uruguay Round, elle a présenté une liste de concession sur les marchandises portant sur la

consolidation de plus de 15% de ses lignes tarifaires et une liste d'engagement sur les services. Ce dernier ne concerne à ce jour que le secteur du tourisme.

Parallèlement, la procédure et la fiscalité douanières ont été considérablement simplifiées et un taux unique est désormais appliqué à l'ensemble des importations; Dans ce sens, la réforme tarifaire adoptée en Mauritanie est allée au-delà des engagements souscrits et elle aura respecté ses engagements en la matière avant les délais impartis avec un taux consolidé moyen de moins de 11%³.

En tant que PMA, la Mauritanie bénéficie d'un certains nombres d'avantages et de facilités mais elle ne dispose pas de ressources matérielles et surtout humaines suffisantes pour mettre à profit ces avantages que lui confère le système de l'OMC en particulier les mesures destinées à la protection des secteurs nationaux de production et à faciliter l'émergence et la diversification d'un tissu de PME/PMI telles que prévues par l'article XVIII du GATT. D'autant plus que, à l'instar de beaucoup de pays en développement, la Mauritanie est engagée depuis deux décennies dans un programme d'ajustement structurel, initié avec la Banque mondiale et qui limite, s'il ne l'interdit pas toutes les formes de subvention publique.

La promotion de la diversification de la base productrice permettrait l'élargissement de l'assiette fiscale et des recettes nouvelles viendraient combler le manque à gagner créé par la baisse des droits de douanes appliqués ou avenir. Le pays disposerait alors d'une plus grande marge de manoeuvre lors de négociations commerciales futures et serait plus à même de mener des négociations tarifaires plus sereines avec ses partenaires commerciaux.

3- Structures économiques et résultats des exportations des produits agricoles, des biens manufacturés et des services

a- agriculture

Dans l'ensemble, les exportations mauritaniennes de produits agricoles sont restées très limitées. Importateur net de produits alimentaires, le pays a initié depuis les premières années de l'indépendance des politiques agricoles visant à terme à assurer l'autosuffisance alimentaire. Elles n'ont abouti qu'à des résultats fort modestes. Le secteur agricole, dans son ensemble contribue de manière négative au commerce extérieur tant les importations sont importantes tandis que les exportations restent négligeables et ne concernent que certains produits maraîchers et du bétail sur pied sur lequel il n'existe pas de données. En 2002/2003, par exemple, la Mauritanie a importé 43000 tonnes de riz et 277000 tonnes de légumes⁴. Il est vrai que seuls 25% du potentiel cultivable sont mis en culture.

³ Données de la Direction du tourisme/Ministère du commerce

⁴ Enquête EMEA/ONS

**Tableau 4 : Superficies, rendements et productions de la campagne agricole
2002/2003**

Typologie de culture	Sorgho			Mil			Maïs			Riz			Ensemble	
	Sup. ha	Rdt kg/ha	Prod. tonnes	Sup. ha	Rdt kg/ha	Prod. tonnes	Sup. ha	Rdt kg/ha	Prod. tonnes	Sup. ha	Rdt kg/ha	Prod. tonnes	Sup. ha	Prod. tonnes
Diéri (pluviale stricte)	39327	200	7865	2705	150	406							42032	8271
Bas-fonds	20800	500	10400				3600	750	2700				24400	13100
Walo (décrue simple)	1000	350	350				600	620	372				1600	722
Décrue contrôlée	7 160	880	6 300				2760	900	2484				9920	8784
Irriguée	490	1000	490				292	1500	438	16975	4000	67900	17757	78828
Total	68777	-	25405	2705	-	406	7252	-	5994	16975	-	67900	95709	99705

Sup. :superficie
Rdt : rendement
Prod : production

Tableau 5 : Évolution des superficies (ha)

Typologie	Moyenne 1997/98-001/02	Superficie 2001/02	Prévisions 2002/03	Écart/moyen. 199/98-2001/02 (%)	Écart/ Sup. 2001/02 (%)
Diéri	118 025	144 305	42 032	-64	-71
Bas-fonds	36 842	22 004	24 400	-34	11
Walo	17 611	3 643	1 600	-91	-56
Décrue contrôlée	3 174	9 939	9 920	213	0
Irrigué sorgho/maïs	2 077	594	782	-62	32
Irrigué riz	19 743	12 992	16 975	-14	31
Total	197 472	193 477	95 709	-52	-51

Source : FAO, Mauritanie

b- Biens manufacturés

Le tissu industriel mauritanien n'a connu qu'un développement limité. De multiples entreprises, ont cependant vu le jour dans le but de satisfaire les besoins du marché local et, d'écouler autant que faire se peut, une partie de leur production vers les pays voisins. C'est ainsi que certains produits comme les biscuits, les produits de confiserie, les conserves de poissons, l'eau minérale, les pâtes alimentaires, ...sont vendus dans la sous région. Mais les circuits d'exportations sont informels dans la plus part des cas et les données fiables inexistantes.

c- Services

Comme c'est le cas pour d'autres secteurs, la Mauritanie est importatrice nette de services, qu'il s'agisse de services financiers (réassurance, ...), de services aux entreprises, de transports ou encore de télécommunications,...Le tourisme reste le premier sinon le seul poste d'exportation en matière de services de la Mauritanie. Il a connu un important essor ces dernières années et l'infrastructure qui l'accompagne se met lentement en place. Il se résume pour l'essentiel au tourisme saharien qui demeure un tourisme d'élite ou en tous cas n'attire pas l'afflux de touristes que l'on peut attendre. Le potentiel, là aussi est inexploité. Faut de données sur le poids du secteur en valeur dans les exportations, le nombre de touristes ayant visité la Mauritanie est estimé à 50 000 en 2004⁵. Le tourisme est le seul domaine où la Mauritanie a présenté une offre initiale. Cette offre remonte à 1995 et gagnera à être réactualisée pour attirer davantage d'investisseurs dans un secteur qui en a besoin et a besoin de transfert de savoir-faire qui en résulterait et, au passage, marquer la présence de la Mauritanie au sein de l'OMC.

Globalement la structure des échanges commerciaux de la Mauritanie, n'a cessé d'évoluer depuis 1995, sans pour autant qu'il soit possible de lier directement cette évolution à l'adhésion du pays à l'OMC. Les données partielles disponibles donnent à penser que cette évolution est liée à un ensemble de facteurs comme une certaine amélioration de la situation économique, l'évolution des cours mondiaux du poisson et du fer, ...etc. Le tableau ci-après, même incomplet, illustre cette situation.

Tableau 6 : Evolution des échanges extérieurs

Exportations			Importations					
Exportation FOB	Fer	Poissons	Importation CAF	Biens d'équipement	Produits pétroliers	Produits alimentaires	Véhicules, pièces, détachées	Matériaux de construction
1990	35,1	18,0	15,9	31,1	nd	nd	11,0	nd
1991	36,0	17,6	17,2	34,8	nd	nd	18,0	nd
1992	37,0	14,3	19,3	35,4	nd	nd	18,9	nd
1993	51,1	18,9	27,9	53,7	nd	nd	12,6	nd
1994	50,7	21,0	24,9	44,7	nd	nd	8,6	nd
1995	64,8	25,4	34,6	64,1	27,1	6,9	11,5	4,3
1996	67,4	28,2	38,0	63,5	19,7	10,6	13,6	3,6
1997	61,6	32,1	28,0	66,6	18,4	10,2	18,2	4,8
1998	65,9	39,5	21,1	67,6	16,4	12,9	23,7	5,9
1999	72,2	45,6	32,4	64,0	13,1	8,7	23,1	7,3
2000	85,6	46,8	35,9	74,5	nd	6,5	15,1	nd
2001	88,9	47,7	36,3	95,5	24,8	8,4	12,2	8,9

Source : DGD/Ministère des Finances

⁵ Données de la Direction du tourisme/Ministère du commerce

4- Evolution de l'économie depuis la signature des accords de l'OMC et de Cotonou

Marquée par l'engagement du pays dans un programme d'ajustement structurel depuis le milieu des années 1980, la situation macroéconomique de la Mauritanie a connu une certaine évolution positive depuis. La signature des accords de l'OMC n'a pas eu d'impact significatif sur cette situation en raison principalement des problèmes de mise en œuvre que connaissent les pays en développement. La Mauritanie, comme indiqué ailleurs, exporte pour l'essentiel des produits de base peu ou pas transformés. L'évolution qu'a connue l'exportation de ces produits (minerai de fer et produits halieutiques) est consécutive à l'évolution de leurs cours mondiaux et non à la mise en place du SCM. Pour sa part, l'accord de Cotonou a reconduit pour une période limitée le système généralisé de préférence tout en stipulant la mise en adéquation des accords de partenariat UE-ACP avec ceux de l'OMC (Chapitre 2, article 36). Il vise par ailleurs à faciliter l'intégration des pays ACP au SMC. Il ambitionnait, dans l'optique de l'ouverture des marchés que suppose cette intégration, d'instaurer une coopération dans les domaines liés au commerce et envisage la mise en place d'un cadre qui permette d'attirer les investissements, de mobiliser le secteur privé et dynamiser les échanges. Un ensemble d'actions ont suivi mais leur impact sur la situation économique reste difficilement mesurable car ils sont pour la plupart d'entre eux en cours d'exécution.

D'autre part, la Mauritanie a, parallèlement, initié en 2000 une stratégie de lutte contre la pauvreté. Parmi les axes principaux de cette stratégie, on citera, entre autres :

- La dynamisation du secteur privé national,
- La mise en œuvre de mesures pour attirer l'investissement privé étranger,
- Le renforcement de la compétitivité de l'économie à travers la promotion de secteurs orientés vers l'exportation.

5- Accords de l'OMC et pertinence pour la Mauritanie

Le système de l'OMC est basé sur un ensemble de 27 accords et protocoles d'accord allant de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), de l'accord sur l'agriculture ou de l'Accord général sur le commerce des services à l'accord sur la propriété intellectuelle, l'accord sur la valeur en douane ou l'accord sur les règles d'origine en passant par une série de textes juridiques relatifs à l'environnement, aux mesures sanitaires et phytosanitaires, aux obstacles techniques au commerce ou aux investissements liés au commerce. Ces accords varient dans leur mises en œuvre, dans le parachèvement des négociations qui en découlent et dans leur pertinence pour chaque membre.

Importateurs nets de produits alimentaires et de produits manufacturés, la Mauritanie exporte, pour l'essentiel des produits de base comme le minerai de fer et les produits halieutiques. Les exportations sont à faible valeur ajoutées entraînant un important manque à gagner en matière d'emplois, de valeur des importations et d'exploitation rationnel des ressources. Il serait donc utile d'envisager d'exporter des produits avec un degré minimum d'ouvrison. Mais ces produits s'exposeraient à des

droits de douanes plus importants que s'ils n'étaient commercialisés à l'état brut d'où un risque important de crête tarifaire et pas seulement. En effet, les marchés mondiaux sont de plus en plus exigeants en matières de normes et de règlements. Il faudra, en conséquence, en concertation avec d'autres pays en développement, envisager une stratégie de négociation de réduction des droits basée sur une des formules de réduction qui aura été jugée appropriée et d'un assouplissement des mesures OTC pour les produits de ces pays.

Plus généralement, la mise en œuvre des accords de l'OMC entraînerait une baisse des recettes budgétaires liées aux droits de douanes mais permettrait aussi l'élargissement de l'assiette fiscale et une source de compensation de ces recettes. Elle aurait également sur les entreprises un effet disciplinant. Elles chercheraient à être plus compétitives et à se conformer davantage aux normes et règlements.

II- IMPACT DES ACCORDS COMMERCIAUX MULTILATERAUX SUR L'ECONOMIE DE LA MAURITANIE

6- Politique macroéconomique et régime tarifaire

L'économie de la Mauritanie a connu une évolution irrégulière au cours des trente dernières années. Le taux de croissance était de 0,7% au début des années 1970, de 1,5% la décennie suivante et se situe aux alentours de 4% actuellement. Le programme d'ajustement structurel et les réformes économiques qui l'ont suivi vont dans le sens de la libéralisation de l'économie donc d'un désengagement de l'Etat des grands secteurs économiques et l'allègement de la pression fiscale en général. Dans le même temps, le pays a contracté une série d'engagements aux termes des accords de l'OMC notamment la réduction des droits de douane.

Le tarif est l'instrument principal de la politique commerciale de la Mauritanie. Il est déterminé chaque année par la loi de finances. Le régime tarifaire est relativement transparent depuis l'adoption du Système Harmonisé de classification tarifaire et le recours aux seuls taux *ad valorem*. Après son entrée en vigueur en 2002 et après une période de mise en «veilleuse», la valeur transactionnelle est devenue l'unique base de la fiscalité douanière depuis 1^{er} janvier 2006. D'autre part, les médicaments sont désormais admis à un taux zéro sur le territoire mauritanien. Mais les droits de douanes représentent un apport significatif dans les recettes budgétaires et leur réduction lente et progressive semblent être démarche suivie.

7- Evaluation des résultats commerciaux dans les secteurs traditionnels et non traditionnels et bénéfices tirés de la participation au système de l'OMC

Comme indiqué plus haut, la Mauritanie exporte essentiellement du minerai de fer et des poissons. Les produits agricoles, les biens manufacturés et les services ne représentent qu'une portion minime de ces exportations même si le secteur du tourisme connaît un début de développement. Le commerce extérieur pourrait évoluer positivement et contribuer davantage au développement du pays et à la lutte contre la pauvreté dans le contexte de l'OMC. Mais cela suppose d'optimiser les

profits qu'un PMA comme la Mauritanie peut tirer du SMC. Il faudra, pour ce faire, pallier les insuffisances institutionnelles et le manque de ressource humaine via une assistance technique appropriée. Mais dans un premier temps, les efforts devront être axés sur des secteurs prioritaires à potentiel inexploité.

8- Secteurs d'intérêt particulier pour le pays

La Mauritanie dispose d'importantes richesses. En plus des richesses que recèle son sous-sol et des réserves en produits halieutiques, le pays dispose d'un important potentiel agropastoral encore inexploité. Mais, mis à part les produits animaux, dont par ailleurs, le commerce est soumis à un ensemble de disciplines sévères qui l'interdisent aux pays à faibles moyens (SPS, OTC, épizooties), les autres secteurs, les plus importants pour la Mauritanie, ne sont pas à l'ordre du jour des négociations commerciales multilatérales.

Minerais

Très diverses, les formations géologiques de la Mauritanie ont permis la découverte de nombreux gisements miniers. En plus du minerai de fer et dans une moindre mesure, le cuivre exploités depuis les premières années de l'indépendance, des gisements de bauxite, de cobalt, d'or, de diamant, de manganèse, de rutile, d'uranium, de tourbes, de gypse... ont été mis en évidence. Le secteur des mines contribue depuis toujours de manière significative à la croissance et au budget de l'Etat. La contribution moyenne sur la période 1989 –2004 du secteur des mines à la formation du PIB a été de 11,6%⁵. Les redevances dues au titre des permis de recherche ont également connu une hausse importante. En 2004, les exportations de minerai de fer étaient d'un peu plus que 11 millions de tonnes et étaient destinées aux marchés européen et chinois. Elles étaient réparties comme indiqué dans le tableau.

Tableau 7 : Exportations en du minerai de fer en 2004

Pays	Tonnage (en KT)
France	2 831
Belgique	1 300
Italie	2 599
Allemagne	2 071
Espagne	568
Royaume Uni	335
Algérie	618
Suède	147
Finlande	53
Chine	482
Total :	11 004

Source : Site web de la SNIM

En 2005, la SNIM a exporté 10 638 699 tonnes de minerai de fer pour une valeur de 389 441 033 Dollars des Etats-Unis (source SYDONIA)

Produits halieutiques

Les côtes mauritaniennes, longues de plus de 700 Km, sont considérées comme étant parmi les plus poissonneuses du monde avec un potentiel exploitable de 1,5 millions de tonnes réparties sur 350 espèces. Les pêcheries ne relevant pas encore des accords de l'OMC, seuls quelques aspects de la commercialisation des produits de la mer sont concernées par les disciplines de l'OMC. Ils doivent répondre à certains règlements et normes à l'entrée du marché de l'Union Européenne, principal débouché pour les produits frais. Les parties concernées par la question ont une série de mesures pour se conformer aux normes de l'UE depuis plusieurs années. Incidemment, la négociation d'accords des services de transport maritime pourrait avoir des répercussions sur ce secteur.

Tableau 8 : Exportations de poissons et autres produits halieutiques par pays

Code Famille	Pays de destination	Valeur CAF (Ouguiya)
DEM	Destination indetermin.	3 556 733
FAP	Ex URSS	30 493 860
CEP	Espagne	9 015 995 463
CEP	France	130 580 338
CEP	Grèce	162 716 964
CEP	Italie	1 792 129 656
CEP	Pays Bas	630 500
CRV	Espagne	27 840 482
DEM	Andorre	1 696 777
DEM	Espagne	1 885 152 786
DEM	France	327 778 277
DEM	Grèce	47 543 138
DEM	Italie	96 347 157
DEM	Pays Bas	2 166 000
DEM	Portugal	42 728 075
DEM	Royaume Uni	2 134 431
LNG	Espagne	1 040 295 354
LNG	Grèce	1 167 969
LNG	Portugal	402 800
PEL	Espagne	11 283 739
PEL	Italie	4 277 516
PEL	Portugal	23 763 263
SSF	Espagne	65 449 984
SSF	France	592 592
SSF	Italie	4 505 000
HUI	Espagne	3 440 000
CON	Espagne	79 476 234
CON	France	700 349 725
CON	RFA	17 047 656
PCR	France	842 500
PCR	Italie	619 000
TOTAL		46 410 942 031

Source : SYDONIA

(CEP : Céphalopodes, PEL : Pélagiques, DEM : démersaux, LNG : langoustes, FAP : farine de poisson, CON : conserves, HUI : huiles de poisson, CRV : crevettes, SSF : salés, séchés, fumés, PCR : Peaux et cuirs)

Produits animaux transformés ou non

Selon la FAO ⁶, le cheptel mauritanien est estimé à 1 497 000 bovins, 1114000 camelins, 3 74 000 ovins et 3 400 000 volailles. La production en viande rouge est de 93 625 tonnes et celles des laits de 422 000 tonnes. A l'inverse du lait qui connaît des initiatives limitées d'industrialisation, les viandes sont commercialisées en l'état sur le marché domestique et l'on estime que le manque à gagner équivaut s'il ne les dépasse pas les revenus effectivement générés par ce secteur. Ces pertes concernent, en plus de la viande, les sous produits de la viande (peaux, cornes, sabots, ...). Des contraintes de diverse natures pénalisent toute tentative d'exportation. Elles sont liées à la santé animale, la productivité, la faiblesse des infrastructures.

Hydrocarbures

Là aussi, les accords de l'OMC ne couvrent pas le commerce de ces produits. Mais la commercialisation auraient des conséquences indirectes sur le tissu économique du pays dans sa globalité. Ces dernières années, les activités de prospection pétrolière ont permis d'identifier d'importantes réserves. Une partie de ces réserves est confirmée et d'autres indices positifs ont été mis à jour. Les réserves confirmées, en *off shore*, sont estimées entre 120 et 142 millions de barils exploitables pendant 8 à 15 ans avec une production de 75 000 barils par jour. L'exploration continue et des signes positifs sont découvert dans plusieurs régions du pays et concerneraient également d'importantes quantités de gaz naturel. Il est prévu que l'exploitation de ces ressources qui débutera au premier trimestre 2006 engendre de nouvelles recettes budgétaires. L'Etat pourrait alors se passer de certaines entrées induites par les droits de douanes et aborderait dans de meilleures dispositions d'éventuelles négociations tarifaires. Il n'est pas non plus exclu qu'à terme, la situation économique du pays s'améliorant, les avantages découlant de son statut de PMA au sein de l'OMC soient remis en cause même si l'on s'attend à un revenu moyen relativement modeste; en 2006, il sera de 250 millions de Dollars des Etats-Unis ⁷.

La production a commencé en février dernier et une première cargaison de 950 000 barils a été exportée mi-mars 2006. L'exploitation est assurée pour l'*off shore* par une société australienne. Selon la Banque Centrale de Mauritanie, les revenus pétroliers atteindront 1,5 milliard de Dollars en 2010. D'autres multinationales, françaises, allemandes, émiraties et chinoises sont pour leur part au stade de la prospection en *on shore* plus ou moins avancée et les recherches sont prometteuses.

Notons que la Mauritanie vient d'adhérer à l'initiative de transparence dans les industries extractives dans le souci d'une meilleure gestion de cette importante ressource. Ce qui a eu pour première incidence la renégociation du contrat de partage de production qui liait le gouvernement mauritanien à son partenaire

⁶ Enquête «Initiative : élevage, pauvreté et croissance», FAO, 2002

⁷ Données FMI

australien car le premier a estimé être lésé par certains termes du contrat. Ce différend a finalement été réglé à l'amiable suite à l'annulation des clauses objet du litige.

On se propose de faire ci après un survol succinct de ce secteur nouveau et qui marquera profondément l'économie et le commerce de la Mauritanie. Les réserves récupérables du champ de Chinguetti seraient de 120 millions de barils, celles du champ Oualata seraient de 200 à 400 millions de barils. La Mauritanie vient d'entrer au club des pays producteurs de pétrole et les activités d'exploitation et de prospection pétrolières s'intensifient. Actuellement seul le champ de Chinguetti (dans le bloc 4 PSC B) est exploité et il devrait produire environ 75 000 barils par jour (les réserves récupérables sont actuellement estimées à 120 millions de barils). Dans le bloc 4 le consortium mené par l'Australien WOODSIDE a également effectué des forages très prometteurs, et le champ de Oualata aurait un volume d'un milliard de barils (selon le communiqué d'HARDMAN, un des partenaires du consortium). Les quantités récupérables de ce puits seraient comprises entre 200 et 400 millions de barils. La décision quant à la mise en exploitation de ce champ sera connue sous peu.

De nombreuses opportunités d'affaires sont à saisir avec le développement de ce secteur énergétique en Mauritanie. Les secteurs de la distribution pétrolière et gazière sont également en cours d'évolution. La législation en vigueur est assez favorable aux entreprises étrangères du secteur qui s'implantent dans ce pays. Les prévisions de production mauritanienne ne représenteraient que 1% de la production africaine et 1‰ de la production mondiale. Mais l'arrivée du pétrole entraînerait une forte augmentation du PIB, dès la première année d'exploitation, ce qui est une opportunité économique importante pour la Mauritanie.

Présentation générale du secteur des hydrocarbures (données chiffrées)

(source : Ministère de l'énergie et du pétrole et Mission économique de l'ambassade de France en Mauritanie)

10 blocs off-shore (sur 19) sont actuellement sous contrat de prospection et seuls 6 blocs on-shore (sur 32) ont été attribués. 5 sites semblent présenter des réserves en hydrocarbures économiquement viables. Des études complémentaires restent à effectuer. Les secteurs on-shore et off-shore mauritaniens ont été partagés en différents blocs. Le gouvernement a signé des contrats avec des opérateurs pour la prospection de certains blocs. En offshore il existe 19 blocs : 7 blocs en ultra profond, 8 blocs off-shore profonds et 4 blocs côtiers. A ce jour, les 8 blocs off-shore profonds et 2 blocs côtiers ont été attribués. Les blocs ultra-profonds devront être explorés par des entreprises pétrolières expérimentées et très qualifiées, tant la technicité de ces zones est grande. En on-shore il existe 32 blocs, et 6 seulement ont été attribués dans le bassin de Taoudéni. 5 découvertes ont été faites à ce jour dans les blocs off-shore. WOODSIDE en a fait 4 (dans les sites de Chinguetti, Oulata, Banda et Tevet), DANA PLC en a fait une dans le bloc 7. Les découvertes de DANA PLC et celles du site de Banda sont à dominante gazeuse. La Mauritanie doit importer des produits raffinés, car sa raffinerie est hors service depuis quelques années. En

2003, les importations en hydrocarbures représentaient 16,4% du montant total des importations. La consommation intérieure en 2003 en produits pétroliers était de 439 000 tonnes. GPP : groupement des professionnels et industries du pétrole. Les importations du GPP ont augmenté de 32% en 5 ans.

Les importations et les exportations

La Mauritanie importe la totalité de ses besoins en produits pétroliers sous forme déjà raffinée. En 2003, les importations en produits pétroliers comptaient pour 16,4% du montant total des importations nationales. Ce chiffre montre la grande dépendance énergétique de la Mauritanie, et sa sensibilité économique face aux variations du prix du brut.

La consommation intérieure

La Mauritanie n'est pas un très gros consommateur d'hydrocarbures (environ 0,16 tonne/personne et par an) (contre 1,6 tonnes par français et par an). Un Malien consomme encore moins (3 fois moins) de produits pétroliers qu'un mauritanien. Le pays n'utilisait en 2003 que 439 000 tonnes d'hydrocarbures. Mais la consommation intérieure (au détail) ne cesse de croître : en 5 ans elle est passée de 205 000 à 271 000 tonnes, soit une hausse de 32%. Les hydrocarbures sont distribués à 62% aux particuliers par la vente au détail, le reste (soit 48% des importations) est consommé par les 3 plus importantes industries du pays : la SNIM qui produit sa propre énergie afin de faire fonctionner les usines d'extraction de minerais de fer, la Société Mauritanienne d'Electricité qui produit une partie l'électricité du pays avec des centrales thermiques, et la SOMAGAZ, qui distribue les bombonnes de gaz.

9- Conséquences d'un accès accru aux marchés pour les exportations (existantes et potentielles) à fort potentiel de croissance

L'accès aux marchés reste un facteur déterminant dans le commerce des produits de base qui, au moins dans un premier temps, constituent l'essentiel des exportations mauritaniennes. La fin en 2007 de l'accord de Cotonou risque de poser un problème d'écoulement pour ces produits si un mécanisme de substitution n'est pas trouvé d'ici là, d'autant plus que l'UE reste le premier partenaire de la Mauritanie. Autre problème, déjà mentionné, la transformation de ces produits en produits à grande valeur marchande risque d'entraîner des problèmes liés aux normes et à la progressivité des droits. C'est dire combien un accès facilité aux marchés est vital pour le commerce extérieur du pays. La répartition des échanges de la Mauritanie par zone géographique même si elle montre une nette domination de l'UE n'en montre pas moins un degré d'ouverture certain du pays et un partenariat diversifié.

Tableau 9 : Répartition des changes commerciaux de la Mauritanie par zone géographique en 2005
(valeur en Ouguiya)

	Union du Maghreb Arabe	CEDEAO	Union Européenne	Amérique	Australie	Asie	Afrique sauf CEDEAO	Europe sauf UE
Imp.	4 121 203361	3 438 281 278	156 213124 740	40 629118097	550312773	24 220 189745	12 575 317 090	158 820 98299
Exp.	138 988 976	5 144 839 817	15 485 387 999	12 268 773	00	23 507 919 291	5 397 412 791	17 449 953 865

Sources :

Service statistiques commerciales/Ministère. du commerce

10 - Restrictions et préférences sur les marchés des pays industrialisés

Les principales restrictions d'accès aux marchés restent la mise aux normes et les mesures SPS. L'illustration en est le refus d'accès au marché européen du fromage à base de lait de chamelle au prétexte que ce dernier ne peut être considéré comme produit laitier en raison de sa composition (faible teneur en matières grasses, méconnaissance du chameau...). Le manque à gagner est certes négligeable mais l'exemple en dit long sur le type de règlements auxquels doivent se conformer les produits destinés aux marchés des pays industrialisés.

Dans l'état actuel des choses, les produits d'exportation de la Mauritanie bénéficient d'un accès à un taux faible ou nul aux marchés des pays de la Quadrilatérale. Le pays a été admis à l'AGOA puis en a été exclu suite aux changements politiques intervenus le 3 août 2005. L'impact de cette mesure n'est pas significatif car le volume des échanges avec les USA est de toute façon faible. Mais un certain nombre de problèmes récurrents risquent de se poser; la fin prévue des avantages accordés aux termes de l'Accord de Cotonou et la difficulté d'accès aux marchés pour les produits avec un certain degré d'ouvrison en raison notamment des normes appliquées par les pays industrialisés mais aussi de la progressivité des droits qui seraient alors appliqués à ces produits. Questions qu'il sera utile de soumettre aux structures nationales compétentes en matière de commerce extérieur et lors de futures négociations commerciales.

La mise en place d'une zone de libre échange entre l'UE et les pays d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO + Mauritanie) prévue avant 2020 assurera un accès plus facile au marché européen mais suppose aussi d'importants efforts de compétitivité et de mise aux normes.

11- Adhésion à l'OMC et facilitation du commerce

Un groupe de négociation sur la facilitation des échanges a été établi au sein de l'OMC fin 2004. Les négociations traitent directement de la question du développement telle que prévue dans le programme de Doha. Elles traitent du renforcement de la capacité de facilitation des échanges dans les pays en développement et des dispositions relatives au traitement spécial et différencié accordé aux PMA. Pour ce faire, l'accent est mis sur la nécessaire amélioration et la

clarification des dispositions pertinentes des articles V, VIII et X du GATT. La création de ce groupe, donc, comme objectif une plus grande fluidité des échanges commerciaux en particulier dans les pays en développement.

Pour leur part, les exportations mauritaniennes vers l'UE (soit plus de 70%) sont soumises à des régimes différents des accords de l'OMC comme le SGP consenti aux termes du partenariat UE-ACP. Ces régimes ayant précédé le système de l'OMC, ils lui ont survécu et régissent encore l'essentiel des échanges extérieurs. En conséquence, les avantages en matière d'accès aux marchés prévus par les accords restent théoriques ou ne sont pas exploités. Il va, cependant, falloir intégrer les disciplines du SMC dans toute politique commerciale avenir.

12- Influence sur la politique nationale de la mise en place du SCM

A l'image d'autres pays en développement, la Mauritanie accuse un important retard dans la mise en œuvre des accords de l'OMC. Cette situation fait que la mise en place du SMC n'a été que d'une influence limitée d'autant plus qu'à la création de l'OMC, le pays était déjà sous ajustement structurel. La seule influence notable du Système sur l'économie et la politique nationale de la Mauritanie reste la série d'engagements de réduction tarifaire et les mesures de consolidation qui en ont découlé. L'impact s'est fait ressentir donc essentiellement sur le système fiscal. Les recettes publiques dépendent à plus de 20% des recettes douanières. Le cordon douanier perçoit deux types de droits : des droits de douanes *stricto sensu* (droit fiscal, taxe statistique de 3%) et une fiscalité perçue par les services douaniers pour le compte d'autres administrations (taxes de consommation sur les produits pétroliers, les tabacs, une TVA à 14% aux produits qui n'en sont pas exonérés). Les recettes totales progresseront de 11,4% en 2006 et l'adoption effective de la valeur transactionnelle comme base de la fiscalité douanière n'y est pas étrangère.

D'autre part, plusieurs textes juridiques ont été élaborés depuis 1995 dont on citera un code révisé des investissements même s'il gagnerait à être amélioré, un code du commerce. L'effet combiné des plans d'ajustement structurel et des accords de l'OMC a induit des changements plus ou moins importants dans la mise en œuvre des politiques économiques.

13- Superposition d'engagements régionaux et multilatéraux

Depuis son retrait en 1999, de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le seul groupement régional dont la Mauritanie est membre est l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Le traité de 1989, instituant l'UMA vise à œuvrer à « instaurer la liberté de circulation des personnes, services, marchandises et capitaux entre les pays membres(...) ». Pour diverses raisons, l'Union n'arrive pas à démarrer. La mise en place de ce type de groupements régionaux est autorisée dans le cadre de l'OMC (Article XXIV du GATT). Nonobstant ces difficultés les échanges entre les membres peuvent être importants. La Mauritanie importe de ces pays des produits manufacturés, des produits agricoles, des hydrocarbures et des services. Elle exporte sur le marché maghrébin du minerai de fer et des produits de la mer. Ces échanges sont de plus en plus importants.

En dépit de son retrait de la CEDEAO, les échanges avec les pays de cette zone se maintiennent pratiquement à leur niveau d'avant 1999.

Au regard des difficultés chroniques des négociations de l'OMC, ces cadres régionaux sont appelés à se développer et la stratégie d'expansion commerciale de la Mauritanie devra aller dans ce sens.

14 - Impact des TSD sur l'économie de la Mauritanie

Des avantages accordés aux produits mauritaniens, les seuls dont profitent réellement ses exportations ceux consentis au titre de l'accord de Cotonou tant les échanges avec l'Union Européenne sont les plus importants. L'accès aux marchés européens est prolongé jusqu'en décembre 2007, date à laquelle de nouveaux accords compatibles avec les règles de l'OMC et non discriminatoires doivent être conclus.

Le bénéfice tiré des accords de l'OMC n'est pas exploité en raison, entre autres, des problèmes de mise en œuvre et de l'incapacité d'en optimiser la rentabilité. Ces problèmes s'expliquent par plusieurs facteurs dont l'insuffisance des ressources humaines, la difficulté de prise en compte par les décideurs publics de la « réalité OMC » lors de l'élaboration de politiques économiques et commerciales en raison, en général de la faiblesse des ministères en charges du commerce, une certaine « paresse » induite chez les opérateurs privés par l'existence de systèmes préférentiels, un ensemble varié de contraintes politiques et institutionnelles..

15 - Contraintes institutionnelles entravant les stratégies destinées à faire bénéficier le pays des accords de l'OMC

Ces contraintes sont de divers ordres. Elles concernent aussi bien l'insuffisance des ressources humaines, le peu de développement de l'arsenal juridique, que les engagements contractés auprès d'institutions financières internationales. Ces derniers interdisent en effet la mise en œuvre d'une politique de subvention de secteurs qui en ont besoin pour leur développement comme l'agriculture, les industries naissantes. Il faut ajouter à cela la jeunesse de l'Etat et l'enclavement de pratiques commerciales classiques qui limitent beaucoup l'agressivité du commerce extérieur mauritanien, mais également la faiblesse des institutions et organismes d'appui au commerce. Certes une timide prise de conscience de la rude compétition présente et avenir sur le marché mondial commence à voir le jour, mais la plupart des opérateurs privés ne savent pas comment s'y prendre. A cela il faudra ajouter l'absence quasi totale de coordination entre les structures impliquées dans le secteur du commerce.

16- Défis de la politique commerciale

Objet d'un examen de la part des instances compétentes de l'OMC en 2002 ⁸, la politique commerciale fait face à des défis de divers ordres. On en citera en particulier :

⁸ Document OMC n° WT/TPR/103

- Improvisation dans les pratiques du commerce extérieur
- Manque de diversité des exportations et leur faible transformation
- Faible taux de couverture des importations par les exportations
- Absence de visibilité des résultats commerciaux faute de système fiable de collecte et de diffusion d'information commerciale fiable
- Absence de prise en considération de la politique commerciale dans l'élaboration des politiques économiques
- Inadéquation de l'arsenal juridique avec les nouveaux défis créés par le SCM
- Faiblesse des circuits de distribution domestique
- Faiblesses des infrastructures de transport, de stockage...
- faiblesse des institutions et organismes d'appui au commerce et le peu de coordination entre elles
- Retard dans la mise en œuvre de certains instruments du système de l'OMC dont le pays peut tirer un profit certain (i.e. présentation de listes d'engagement dans les télécommunications ou le tourisme)
- Méconnaissance des subtilités des disciplines de l'OMC et des profits qu'on peut en tirer
- Absence de stratégie de négociations claire

III – MPACT DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES REGIONALES

N'étant membre que du seul groupement des pays de l'UMA qui fait face aux difficultés qu'on connaît, la Mauritanie ne subit qu'indirectement l'impact de l'évolution de ces marchés.

17- Impacts des processus régionaux d'intégration économique

Dans l'absolu et dans une logique commerciale pure, un pays comme la Mauritanie au marché exigü a tout à gagner en devenant membre du plus grand nombre possible de groupements régionaux. Dans le cas d'espèce les échanges commerciaux de la Mauritanie connaîtraient un grand développement s'ils se faisaient en même temps dans le cadre et de l'UMA et de la CEDEAO. Mais l'approche la plus communément admise, et qui n'est pas sans fondement, est celle de l'instauration d'un partenariat privilégié avec ce dernier groupement sans en être membre. Reste à définir les modalités pratiques de ce partenariat. Les tenants de cette approche estiment, à raison, que la Mauritanie gagnerait à garder une certaine distance par rapport aux difficultés que connaissent certains groupements régionaux tout en intensifiant ses échanges avec eux. Si pour le moment les produits vers et en provenance de la zone CEDEAO à circuler, des difficultés d'accès sont signalées çà et là.

L'impact de ces processus d'intégration est, donc, limité pour la Mauritanie, en raison entre autres des difficultés que connaissent ces groupements eux-mêmes mais il est appelé à devenir important dès lors qu'une véritable dynamique d'intégration est engagée au niveau de la CEDEAO en particulier.

18 - Evaluation de l'approche des négociations UE – ACP

L'Accord de Cotonou, en ses chapitres 2, 3, 4, 5, (articles 36 à 54) reprend à son compte certaines disciplines de l'OMC et instaure l'obligation de se conformer à ces disciplines. Il semble que l'on veuille mettre un terme au partenariat privilégié ou en tous cas en finir avec sa forme actuelle en raison d'évolutions et de contraintes propres à l'UE.

Le paragraphe 44 de la Déclaration de Doha ne mentionne que des principes généraux et devra être plus explicite pour que les pays ACP appréhendent mieux le contenu du traitement spécial et différentiel dans l'optique, entre autres, de la fin en 2007 du système généralisé de préférence prévue par la Convention de Cotonou dont bénéficiaient leurs produits sur le marché européen.

Dans le paragraphe 1 de la Décision relative au partenariat UE/ACP la dérogation à la clause NPF est autorisée jusqu'en 2007. Une zone de libre échange UE-CEDEAO devra alors voir le jour à l'horizon 2020, en attendant, il eut été mieux indiqué de prévoir dès à présent un mécanisme provisoire de substitution ou tout au moins d'inclure la question dans les négociations de l'OMC pour qu'elle puisse faire l'objet d'examen en temps utiles au même titre que les autres points inscrits à l'ordre du jour du Cycle actuel. La Mauritanie devra, pour sa part, négocier sa position au sein de cette ZLE et dans le partenariat qui est censé la précéder.

19 - Conformité et défis à relever

En raison de la fin prévue des avantages consentis dans le cadre du partenariat UE-ACP, il s'agira de se doter d'une politique commerciale agressive, prospective et rationnelle. Ce qui suppose deux approches parallèles:

- L'insistance sur les partenariats et marchés régionaux plus faciles d'accès et moins exigeants.
- Approfondissement de la connaissance des disciplines de l'OMC pour mieux en profiter. Pour ce faire demander à bénéficier d'une assistance technique plus efficace et à même d'aider le pays et ses décideurs à relever les défis du commerce mondial, profiter de l'ouverture des marchés extérieurs à laquelle sont astreints les membres et protéger, au besoin, le marché national et la production locale en restant conforme aux règles et engagements souscrits.

IV – ADAPTATION DE LA LEGISLATION NATIONALE AUX ACCORDS DE L'OMC

20 - Degré d'adaptation de la législation nationale aux obligations découlant des accords OMC

La Mauritanie a pris de nombreuses mesures dans les années 1990 relatives au commerce et à l'investissement comme la réduction des tarifs douaniers, l'élaboration d'un code d'investissements orienté vers le marché et d'un code du

commerce relativement incitatif. Cependant, les régimes réglementaires mauritaniens sont insuffisamment développés en matière de qualité. Or, une attention particulière est accordée à la commercialisation de produits à grande valeur ajoutée pour diversifier et accroître les exportations. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir et de maintenir des systèmes de contrôle de qualité et de mise aux normes ; condition *sine qua non* d'accès aux marchés internationaux.

En vue d'accroître les exportations, d'encourager le transfert de technologies, de créer des emplois, relancer l'investissement était devenu une priorité pour la Mauritanie. Comme l'indique l'étude menée par le Foreign Investment Advisory Service de l'International Finance Corporation ⁹, la Mauritanie connaît un retard certain par rapport à ses voisins en matière de flux d'IED. Or l'importance de ces d'IED est fonction de la confiance de l'investisseur dans le système législatif du pays d'accueil. Le dispositif réglementaire mauritanien connaît un certain décalage par rapport aux disciplines de l'OMC auquel il faut ajouter un retard considérable dans les procédures de notification au secrétariat de l'Organisation des mesures prises par le pays concernant le secteur du commerce.

21- Défis à relever pour assurer une conformité

Une norme est un document élaboré par voie de consensus par un organisme reconnu, qui fournit, pour un usage répété et courant, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques pour les produits ou les processus apparentés se rapportant à des procédés et méthodes de production et dont la conformité n'est pas obligatoire.

Un règlement technique est un document du gouvernement qui établit les caractéristiques de produit ou les procédés et méthodes connexes de production, y compris les dispositions administratives applicables, avec lesquelles la conformité est obligatoire. Les règlements techniques peuvent également inclure ou traiter exclusivement de terminologie, de symboles et d'exigences en matière d'emballage, de marquage et d'étiquetage dans la mesure où ils sont applicables à un produit ou à un procédé ou méthode de production. Le principe du consensus n'est pas nécessaire pour l'établissement des règlements techniques.

Les normes peuvent avoir plusieurs fonctions spécifiques :

- Facilitation de la communication dans le secteur des affaires,
- Diffusion et transfert de technologies,
- Compatibilité physique et fonctionnelle dans la qualité des produits,
- Augmentation de l'efficacité de production,
- Renforcement de la concurrence,
- Amélioration du management des processus,
- Interchangeabilité et interopérabilité,
- Sécurité, santé et protection de l'environnement,

⁹ FIAS (1999) Mauritanie : analyse des barrières administratives et des blocages sectoriels à l'investissement et FIAS (2000) Mauritanie: système d'imposition des entreprises et Régimes d'incitation : analyse et recommandations. Washington, DC

- Réduction de la variété,
- Utilisabilité (aptitude à l'emploi),...

L'accord de l'OMC sur les OTC stipule qu'un pays est autorisé à prendre des mesures pour assurer la qualité de ses exportations, la protection de la vie et de la santé humaine, la protection de la vie et de la santé des animaux et des végétaux, la protection de l'environnement, la prévention des pratiques trompeuses, la protection de ses intérêts fondamentaux en matières de sécurité. L'accord a pour objectif de faire en sorte que les règlements techniques et les normes ne soient pas formulés et appliqués de manière de manière à créer des obstacles techniques au commerce.

Les principaux défis pour la Mauritanie et les pays en développement consistent participer activement, aux activités des organisations internationales de normalisation afin que les normes internationales tiennent compte de leurs besoins spécifiques et soient disponibles pour les produits pour lesquels il souhaite adopter des règlements techniques.

Dans le cas spécifique de la Mauritanie il s'agira, dans le cadre d'un programme d'AT ou sur effort propre à diligenter une étude destinée à identifier les failles de l'arsenal juridique en matière de conformité avec les accords, en matière de gestion de la qualité et des normes et à identifier le traitement réservé aux PMA aux termes des clauses de l'accord OTC.

En matière de normes et de règlements techniques on peut affirmer que la Mauritanie accuse un grand retard. L'Institut de recherche océanographique et de pêche délivre un certificat de conformité pour les produits de la mer destinés au marché européen. Il va donc falloir mettre en place un programme de normalisation et les structures nécessaires à sa mise en œuvre. Parmi les projets inscrits au Cadre intégré, il était prévu de créer une agence nationale de normalisation mais ce projet n'a pas connu de début d'exécution à ce jour.

V - STRATEGIE DE NEGOCIATION

Les insuffisances et les faiblesses identifiées des structures en charge du commerce extérieur se reflètent dans la participation de la Mauritanie aux négociations commerciales.

Un an après le « Compromis de juillet » par lequel les pays se sont engagés à supprimer les subventions à leur agriculture et à la faveur de la tenue conférence de Hong Kong et des négociations qui suivront, des thèmes comme l'AMNA constituent un enjeu de taille. Pour les pays en développement, en particulier les PMA, le défi est le plus important. Dans le cas particulier de la Mauritanie et comme les décisions au sein de l'OMC sont prises à l'unanimité, les positions qui seront adoptées auront leur impact et devront en conséquence, être examinées avec la plus grande attention. D'autant plus qu'à terme il est prévu de commercialiser les deux principaux produits d'exportation (le minerai de fer et les produits de la mer) avec de plus en plus de valeur ajoutée.

Par ailleurs, l'exploitation prochaine de la ressource pétrolière entraînera des changements du tissu économique de la Mauritanie et changera peut être son statut de PMA avec les obligations et contraintes que cela entraînerait. Pour faire face à l'ensemble de ces défis il sera utile, au niveau du département du commerce, dynamiser le Comité interinstitutionnel, comme prévu dans le cadre du JITAP et qui comprend des représentants des administrations publiques et du secteur privé concernés par le secteur du commerce. Ce comité, comme dans l'ensemble des pays doit élaborer, après étude minutieuse, un *compendium* pour les décideurs et les représentants aux négociations commerciales où sont mises en exergues les centres d'intérêts du pays et où sont proposés des positions de négociations. Il faudra également se positionner en vue des futures négociations au sein des groupes africain, arabe et au sein du G 90.

22 Administrations et autres structures impliquées dans le commerce international

Les administrations publiques dont l'activité est liée au commerce et les structures représentant le secteur privé sont les principaux acteurs impliqués dans le commerce international et dont certaines ont été choisies pour constituer des centres de référence ou des points d'information sur le SCM dans le cadre du programme JITAP.

23- Efficacité de la coordination entre ces institutions

Le ministère du commerce, coordinateur des questions ayant trait au commerce international et au SCM, a mis en place un comité interinstitutionnel présidé par la ministre et comprenant l'ensemble des acteurs impliqués dans le secteur. Ce comité est censé assurer la coordination de l'action des départements techniques pour assurer l'adoption de stratégie commerciale et de négociations efficaces. Mis en place, entamée depuis deux ans, le comité fait face à quelques problèmes de divers ordre (institutionnels, matériels,...).

24- Processus de définition de la politique commerciale

L'élaboration de la politique commerciale, comme celle des autres politiques sectorielles, ne se fait pas sans quelques difficultés et manque de prospection. Le principal instrument de cette politique étant le tarif douanier, sa conception répond à des impératifs budgétaires, parfois conjoncturels, et est du ressort exclusif du ministère des finances sans l'implication du ministère chargé du commerce. Ce dernier, pourtant coordinateur de l'ensemble de l'activité commerciale s'est contenté jusqu'ici du suivi de certaines formalités administratives et de celui de coordonner des actions d'assistance technique. Depuis l'an 2000 et la mise en place de la stratégie de lutte contre la pauvreté, le commerce, est considéré comme vecteur de croissance mais les actions concrètes dans le sens de son développement n'ont pas encore été entreprises.

25- Degré d'implication des parties impliquées dans la politique commerciale et leur participation dans sa définition

Comme indiqué, peu d'acteurs sont impliqués dans l'élaboration de la politique commerciale. Celle reste d'ailleurs marquée par l'absence de stratégie et d'orientation clairs.

26- Mécanisme de collecte de données pour mesurer l'efficacité de la politique commerciale

L'absence d'un système efficace de collecte de données sur le commerce constitue l'une des principales difficultés qui entravent l'élaboration d'une politique commerciale définie et ayant des objectifs clairs et son évaluation *a posteriori*. L'information commerciale reste marquée par sa non fiabilité et par une atomisation extrême des sources de données. Il est par exemple quasi impossible d'obtenir des informations fiables et un tant soit peu récentes sur les échanges extérieurs qui se font par le circuit normal et *a fortiori* sur les échanges qui se font via des circuits informels et qui sont loin d'être négligeables.

Il est à signaler qu'un centre d'information commerciale a été institué au sein du ministère du commerce depuis plus de deux ans mais n'est pas encore opérationnel. Plus récemment, en mars 2006, la Chambre de commerce a créé au sein de l'ex Centre d'information mauritanien pour le développement économique et technique (CIMDET) une structure d'information commerciale avec l'aide de la Coopération italienne et le CCI.

27 - Facteurs à prendre en compte pour intégrer le commerce dans la politique nationale de développement

Pour la prise en compte du commerce dans les politiques de développement il sera utile dynamiser davantage le comité interinstitutionnel pour en faire un cadre efficace de concertation entre les différents agents du développement. Il va falloir commencer par penser un système d'information performant et doter le ministère en charge du commerce des moyens juridiques, matériels et humains lui permettant de mener à bien ses missions de coordination et de régulation du secteur.

L'entrée de la Mauritanie dans le club des pays producteurs de pétrole constitue un tournant important dont il faudra désormais tenir compte dans la conception des politiques commerciales nationales. Pas seulement en raison de ce troisième poste qui vient diversifier les exportations nationales en lui-même, mais aussi en raison des changements des structures économiques qu'il ne manquera pas d'induire. Tant au niveau des services (financiers, environnementaux, touristiques) qu'au niveau macroéconomique en particulier l'appréciation de la monnaie nationale qui commence à se faire sentir pour ne citer que ces deux impacts. Cette dernière conséquence risque de réduire encore plus la compétitivité des exportations et de pénaliser le secteur industriel balbutiant et celui de la pêche.

VI – RECOMMANDATIONS

28 - Mesures à prendre par le pays afin de renforcer le groupe ACP et coordonner son action dans les négociations

La prochaine réunion de l'OMC à Hong Kong s'annonce relativement difficile en raison, en particulier du désaccord sur l'agriculture. Le projet de texte ministériel s'articule autour de 38 points. Il s'agit des thèmes récurrents lors des négociations de l'OMC (agriculture, AMNA, AGCS, ADPIC, ORD,....) ainsi que d'autres thèmes sur les petites économies, le commerce et la dette, le TSD, le transfert de technologies, le coton, les PMA, le Cadre intégré, la coopération technique ou encore la cohérence (OMC, Banque mondiale, FMI).

Beaucoup de pays ACP ne sont pas concernés individuellement par la plus part de ces questions. Cependant, une action concertée des ACP peut bien s'avérer efficace et le groupe pourra peser pour appuyer la position certains membres comme les pays cotonniers d'Afrique de l'Ouest par exemple. Mais les enjeux de taille pour les ACP restent l'après Cotonou et le commerce des produits de base. Des rencontres comme la réunion de novembre-décembre 2005 du groupe à Bruxelles doivent être l'occasion de coordonner les positions et d'éviter aux membres de subir le désaccord au sein de l'OMC entre pays industrialisés. Autre enjeu pour les PMA, la dynamisation des programmes d'assistance technique et leur adaptation aux besoins réels de chaque pays.

29 - Evaluation des programmes d'assistance technique (AT) et comment les améliorer

La Déclaration adoptée par la sixième conférence ministérielle de Hong Kong prévoit en son paragraphe 57 une aide pour le commerce au profit des pays en développement. Cette question a d'ailleurs fait l'objet de discussion lors de la réunion des ministres des finances du G-7 tenue à Londres fin 2005. Il avait alors été décidé d'affecter 4 milliards de Dollars à fonds destiné à aider les pays africains à participer au système commercial. Cet appui vise à aider les PMA à améliorer leur capacité en matière d'offre et de d'infrastructures liées au commerce dont ils ont besoin pour mettre en œuvre les accords de l'OMC et en tirer un meilleur profit. Cette initiative vient s'ajouter à des actions et programmes d'assistance technique déjà en cours depuis plusieurs en années.

Choisie à la fin des années 1990 parmi les pays pilotes du Cadre Intégré d'assistance technique liée au commerce, la Mauritanie avait entrepris une étude sur son commerce extérieur et identifié un portefeuille de projets qui devaient être soumis aux bailleurs de fonds mais une différence d'approche entre ceux-ci et entre les administrations nationales concernées n'avait pas permis de faire aboutir le programme. Le Cadre Intégré semble susciter à nouveau l'intérêt des organisations internationales puisqu'il a figuré en avant projet de la déclaration ministérielle qui a été discutée à Hong Kong.

Depuis 2003, la Mauritanie fait partie du groupe 2 des pays bénéficiaires du programme conjoint intégré d'assistance technique (JITAP) initié par l'OMC, le CCI et la CNUCED. Un ensemble d'actions ont été entreprises et plusieurs agents publics ont bénéficié de formations dans le domaine du commerce international. Et l'équipement informatique de centres de référence et points d'information a été finalisé.

Dans l'ensemble, les résultats des actions d'assistances techniques, même s'ils restent en deçà des besoins du pays, peuvent être considérés comme positifs. Il va donc falloir apporter à ces programmes certaines améliorations pour en augmenter l'efficacité. Parmi ces améliorations possibles l'on peut citer :

- Faire en sorte que les actions d'AT soient menées en fonction des besoins exprimés par les pays bénéficiaires comme prévu dans le cadre du programme JITAP;
- Evaluer ces besoins spécifiques lors d'une étude préliminaire;
- Prévoir, à l'instar du JITAP, dans les budgets alloués aux programmes d'AT l'achat d'équipements dont l'agence d'exécution se chargera elle-même de la procédure d'achat;
- Présenter les requêtes de financement de programmes d'AT à des bailleurs de fonds déjà présents dans le pays ou en coordination avec eux pour assurer plus de cohérence.

30- Comment bénéficier des opportunités offertes par le SCM

Le SMC offre un certain nombre d'opportunités, mais en profiter suppose un ensemble de conditions notamment de disposer des ressources humaines suffisantes et avoir atteint un certain degré de développement institutionnel. C'est pourquoi il va falloir inclure dans les programmes de coopération initiés avec les institutions financières internationales et les partenaires bilatéraux des actions d'appui qui soient orientées exclusivement vers l'amélioration des capacités des structures en charge du commerce à mieux cerner la problématique de la mondialisation des échanges dans son ensemble.

VII – CONCLUSION

- a- Le système de l'OMC est basé sur l'ouverture des marchés de chaque pays membre aux produits et services de l'autre. Ces règles sont, dans l'absolu, équitables si l'on fait abstraction du faible degré d'industrialisation de la majorité des 149 pays de l'Organisation et de leurs produits d'exportation peu diversifiés et peu compétitifs. Les marchés de ces pays pourraient du jour au lendemain être inondés de produits étrangers compétitifs pénalisant, sinon mettant fin aux efforts de production entrepris depuis les indépendances. Cela accentuerait le chômage et la paupérisation des Etats et des populations.
- b- En matière de santé publique, par exemple, les accords de l'OMC relatifs à la propriété intellectuelle limitent considérablement les possibilités d'accès aux médicaments dans les pays non producteurs, du moins si l'on s'en tient à l'interprétation qui est faite de ces textes par les pays industrialisés et leurs multinationales. La question des médicaments génériques en est la parfaite illustration. Dans plusieurs pays d'Afrique, par exemple, l'insuffisance des

systèmes de santé engendre l'apparition de pandémies qui causent des taux de mortalité très élevés. De nos jours, seuls 5% des Africains ont accès au soins. Plus grave, les Etats-Unis d'Amérique, le Japon et l'Union européenne ont obtenu en janvier 2003 que l'OMS recense 22 épidémies privant les gouvernements des pays en développement de fixer leurs propres priorités de santé publique. Même si le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme ou les hépatites sont répertoriés comme prioritaires, des maladies aussi graves que le diabète ou l'asthme ne sont pas concernées. Plus récemment, sous la pression des grands groupes pharmaceutiques mondiaux, le parlement indien a interdit la fabrication de génériques qui, commercialisés par ce pays à des prix raisonnables ont contribué à la réussite et à la généralisation des protocoles de traitement du SIDA dans plusieurs pays africains. Vus sous cet angle les ADPICS sont incontestablement un facteur de pauvreté des conditions de vie.

- c- Le secteur éducatif n'est pas non plus en reste. En effet, l'ouverture du secteur des services comme l'éducation telle que prévue par l'AGCS permet certes un enseignement de qualité mais qui reste inaccessible pour les populations à revenu modeste des pays en développement. Cette situation créerait, en conséquence, de graves disparités en termes d'accès à l'éducation et menacerait l'existence même des établissements d'enseignement locaux.
- d- Pour sa part, la libéralisation du secteur de distribution d'eau entraînerait inévitablement la prévalence de la logique financière et celle du bénéfice au détriment du souci du bien-être des populations. L'expérience a montré que la saine concurrence et la baisse des prix se feraient attendre en raison des contraintes propres aux pays en développement en particulier les PMA (exiguïté du marché, faiblesse du pouvoir d'achat,...). D'où le risque de disparition progressive des services à vocation sociale.

La Mauritanie pour sa part, tout en subissant ces contraintes, a ses spécificités propres. En effet, grâce à certains de ses produits d'exportation et à son potentiel exportable, elle peut tirer des bénéfices non négligeables de son commerce dans le contexte de l'OMC. Mais des efforts importants devront être entrepris pour optimiser les profits possibles. Il va falloir participer pleinement au système tout en faisant valoir le statut de PMA et tout en évitant les effets pervers de certains accords. Il sera également utile de revoir dans la mesure du possible certains accords avec les partenaires au développement dans le but de leur adéquation avec le système de l'OMC. Une série de mesures devront être prises pour entamer ce processus dont la mise en œuvre prendra quelques temps.

Résumé des recommandations clés

- 1- La création lors de la Conférence de Doha d'un groupe de travail sur la dette et le transfert de technologie est un précédent encourageant et il serait utile, pour ce qui est de la question de la dette, que l'OMC coordonne ses efforts avec les institutions de Bretton Wood. En effet, les programmes d'ajustement structurels en

cours d'application dans la majorité des pays en développement n'autorisent pas la mise en œuvre de mesures d'appui et d'encadrement de certaines branches de production pourtant prévues par les accords de Marrakech.

- 2- Sur un autre plan, le paragraphe 33 de la Déclaration ministérielle de Doha relatif au commerce électronique ne prend pas en considération la contribution que ce secteur peut avoir sur la croissance dans les PMA. Pourtant Les transferts de technologie que pourraient entraîner des partenariats dans ce domaine ne manqueraient pas de contribuer à limiter la « fracture numérique » entre les pays du Nord et ceux du Sud. Et, ça et là, et pas seulement dans les pays émergents mais dans des PMA, des initiatives ont été prises et donnent de bons résultats dans le domaine des télé services, par exemple. Le transfert de technologies et le renforcement des capacités dans ce sens est d'autant plus important que le commerce électronique expose moins les entreprises investitrices aux aléas des risques pays et permet d'importantes économies sur les coûts d'installation.
- 3- Mise en place d'un système d'information économique et commerciale fiable, accessible et régulièrement mis à jour
- 4- Etude de la possibilité pour la Mauritanie de prétendre à faire valoir des droits de négociateur primaire avec l'Union européenne pour ce qui concerne les produits qu'elle exporte vers les pays de la Communauté, si tant est que l'option choisie soit la suppression du système de préférence à la fin de l'accord de Cotonou.
- 5- Présentation d'offres dans les services de télécommunications, les services portuaires (pour valoriser la position géographique et la sécurité du Port Autonome de Nouakchott) et les services aéroportuaires dans le but d'attirer davantage de compagnies aériennes et d'assurer un traitement équivalent aux transporteurs aériens mauritaniens sur les aéroports étrangers,
- 6- Elaborer, dans le cadre d'un programme d'assistance technique un étude destinée à identifier les failles de l'arsenal juridique en matière de conformité avec les accords et en matière de gestion de la qualité et des normes
- 7- Elaborer une étude sur l'impact sur l'économie nationale de l'ouverture du secteur des services

Bibliographie

1. Les Conditions d'accès aux marchés internationaux de la Mauritanie, Centre du commerce international CNUCED/OMC ; Genève, 2004
2. Les initiatives des pays en développement pour les futures négociations commerciales.- New York, Genève : CNUCED, 2000
3. Pour une ouverture du commerce des services.- P. Sauvé, Paris : OCEDE, 2002
4. Questions liées à la participation des pays membres de la banque Islamique de développement à l'AGCS (en langue arabe).- Djeddah : BID, 1999
5. L'accord général sur le commerce des services, Horizons n° 5251, mars 2005, par Abdallah ould Ishaq